



SOCIETE ROYALE DE TIR DE CHARLEROI

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affiliée à l'URSTB-f sous le n° 7-16

ECOLE DE TIR A AIR

DEMANDE D'ADMISSION MINEUR D'AGE

Cotisation

La cotisation est valable du **1^{er} janvier au 31 décembre** de l'année en cours. Elle est fixée à : **50 €**.
Le montant comprend la cotisation à la SRTC et l'affiliation à l'URSTB-f (assurance).

Si vous avez plus de **14 ans** vous pouvez opter pour la **Licence de Tireur Sportif provisoire (LTSp)**, à la **condition impérative** qu'une arme soumise à autorisation vous soit prêtée par un membre et que vous soyez sous la surveillance de ce membre majeur, justifiant d'une LTS depuis au moins 2 ans. Un surplus de **15 €** est à ajouter au montant de la cotisation.

Les candidats ayant obtenu l'affiliation URSTB-f dans un autre club, doivent fournir une copie de la carte d'affiliation de l'année en cours. La somme de **10 €** sera déduite de la cotisation.

La cotisation vous donne droit:

1. au badge de membre adhérent S.R.T.C. (le badge ne peut être modifié). **Il est obligatoire et doit être porté de manière visible pour avoir accès aux installations ;**
2. à l'accès aux installations de la S.R.T.C. à Farciennes et à Solre-sur-Sambre ;
3. la carte d'assurance émise par l'URSTB-f ;
4. à l'abonnement à la revue TIR éditée par l'URSTB-f.

Documents à joindre

Votre demande d'affiliation sera accompagnée des documents suivants :

- a) une photo de carte d'identité (inscrire nom et prénom au verso)
- b) une photocopie recto verso de votre carte d'identité
- c) du certificat médical établi sur carte jaune Union Royale des Sociétés de Tir à faire remplir par votre médecin
- d) du formulaire d'inscription et de l'autorisation parentale dûment complétés
- e) d'un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois si vous avez plus de 14 ans et optez pour une demande de Licence de Tireur Sportif provisoire.

Dépôt de votre demande

Votre formulaire d'affiliation dûment complété et signé, sera remis obligatoirement au responsable, présent au stand de Farciennes, le mercredi de 14h00 à 16h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 ou déposé dans la boîte aux lettres « **cotisations** » de nos stands.

Dès que toutes les formalités seront remplies et votre cotisation payée, un délai de plus ou moins 30 jours est nécessaire pour recevoir la carte d'assurance URSTB-f ainsi que le badge d'appartenance à la S.R.T.C.

Règlement

Le membre s'engage à respecter le **Règlement d'Ordre Intérieur** affiché aux valves du stand de tir et téléchargeable sur notre site <http://www.srtc.be>, ainsi que les directives des Moniteurs de Tir.

Tout membre qui volontairement, ne respecte pas les consignes qui lui sont données ou détruit volontairement le matériel mis à sa disposition se verra exclure **SANS APPEL** de la S.R.T.C.

L'organe d'administration



SOCIETE ROYALE DE TIR DE CHARLEROI

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affiliée à l'URSTB-F sous le n° 7-16

Formulaire d'inscription tir à air – Mineur d'âge

Coordonnées du demandeur :

NOM PRENOM

RUE N°

LOCALITE CODE POSTAL

NATIONALITE LIEU ET DATE DE NAISSANCE.....

E-MAIL

TELEPHONE GSM

Sollicite mon admission comme membre adhérent à l'Ecole de tir à air de la Société Royale de Tir de Charleroi.

Autorisation parentale

Je soussigné (nom, prénom)
représentant légal (père, mère, tuteur) du demandeur à l'inscription de l'Ecole de tir à air, autorise ce dernier à pratiquer les séances d'entraînement et de compétitions.

Je donne par la présente, mon accord pour la publication d'images du tireur dans la revue Newsletter de la SRTC, son site internet et l'affichage à la valve de notre Société de tir.

Pendant les séances de tir à feu, l'accès au stand est interdit, excepté aux titulaires d'une LTS.

Veillez écrire à la main ci-dessous la phrase suivante :

« J'adhère inconditionnellement aux statuts de la SRTC et à son règlement d'ordre intérieur »

.....

.....

Fait à, le

Signature du demandeur

Signature du représentant légal